



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 8 JANVIER 2020

COMPTE RENDU

Présents : M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX, maire, Madame Françoise CHARDONNEAU, adjointe, Messieurs Dominique HERVE, Mickaël BODET, Christian BERNARD adjoints, Madame Christelle HERISSET, adjointe, Messieurs Jean-Claude GUIET, Régis WIRTZ, Jacques BAUDRY, Mme Jocelyne LE PECHEUR, MM. Didier TOUZÉ, Yannick LOCHU, Pascal LANDREAU, Mmes Nathalie SUIRE, Mélanie GUILLOTEAU conseillers municipaux

Excusées : Mme Corinne CAFFART, Mme Laëtitia FONTENEAU qui a donné pouvoir à Mme Françoise CHARDONNEAU,

Désignation d'une secrétaire de séance : Mélanie GUILLOTEAU

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE – Christelle HÉRISSET

Madame Christelle HERISSET présente le compte-rendu de sa commission.

La distribution du bulletin municipal s'est déroulée sans difficulté particulière.

108 enfants ont déposé un courrier dans la boîte aux lettres du Père Noël cette année, dont 61 Maulévrais et tous ont reçu une réponse (50 courriers ont été remis en 2017 et 80 en 2018).

La commission a dû faire intervenir le fournisseur des illuminations de Noël pour des réparations, rues du Commerce, Joseph Foyer et au niveau de la Chapelle, sans surcoût pour la commune. Une rencontre est prochainement prévue avec le fournisseur pour les illuminations 2020.

Mme HERISSET rappelle la date des vœux de la municipalité, dimanche 12 janvier à la salle des fêtes, et présente son déroulement avec les remises des prix des maisons fleuries et du 1^{er} lot de la plus belle vitrine de Maulévrier. Les musiciens de l'Harmonie se produiront à trois reprises.

ENVIRONNEMENT AGRICULTURE – Christian BERNARD

La commission ne s'est pas réunie.

M. Christian BERNARD évoque notamment la plantation de 34 sujets dans la zone du Clos du Moulin, effectuée dans le cadre de l'opération « Une naissance, un arbre ».

Une réunion initiée par l'Agglomération du Choletais, s'est déroulée le 19 décembre à Maulévrier, relative à la restitution de hiérarchisation des zones humides et des haies, dans le cadre de l'élaboration du PLUi. L'Agglomération du Choletais a programmé une réunion sur ce sujet, le 10 février prochain à destination des agriculteurs et des propriétaires.

CONSEIL DES HABITANTS – Yannick LOCHU

Monsieur Yannick LOCHU rend compte à l'assemblée de la réunion du Conseil des habitants qui s'est tenue le 18 décembre 2019.

S'agissant du plan vélo, la plate-forme citoyenne mise en œuvre devrait permettre d'accélérer le process. M. le Maire précise qu'au niveau départemental, un plan vélo sera prochainement initié avec la même logique de liaison de bourg à bourg, projet qui devrait aboutir à la fin du mandat 2021. Des modalités de financement pourraient être proposées aux collectivités.

Le Conseil des habitants souhaiterait pouvoir disposer de la dernière esquisse du plan d'aménagement du carrefour de la Roche/Becquetterie sur la route de la Tessoualle et l'entrée de la commune.

S'agissant de l'aménagement de la place E. Chacun, M. LOCHU évoque l'intérêt de mener une réflexion sur les animations afin de dynamiser cet espace. Il évoque également un projet d'installation d'un composteur « collectif » entre l'aire du camping-car et le parking du parc, un des habitants pourrait en être référent.

Le conseil des habitants propose que le principe du budget participatif citoyen qui n'a pas été retenu soit remplacé par un programme fifty/fifty, exemple de participation citoyenne intéressant.

Il est également présenté de réétudier le compte chantier mis en place par le CCAS dans le cadre du bénévolat des jeunes afin de leur permettre de conserver le bénéfice des sommes versées (fruit de leur travail), dès qu'ils atteignent la limite d'âge.

M. LOCHU évoque la nécessité de sécuriser les cheminements piétons pour accéder à la nouvelle boulangerie.

AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATIVES – Françoise CHARDONNEAU

La commission ne s'est pas réunie.

Madame CHARDONNEAU précise que 110 enfants sont allés au cinéma cette année voir la Reine des Neiges.

Le conseil municipal des enfants s'est réuni pour la première fois ; la rencontre était bien préparée et chacun a apporté son programme.

Quatre enseignements feront grève jeudi et les ATSEM assureront la surveillance des enfants : la commune espère des aides financières de l'Etat.

Madame CHARDONNEAU informe l'assemblée de la date de la prochaine réunion animée par le service ingénierie territoriale du Département, dans le cadre du parcours résidentiel des personnes âgées : mardi 18 février à 18 h 30.

PATRIMOINE BATI – Mickaël BODET

Monsieur Mickaël BODET présente le compte-rendu de sa commission.

La salle des sports fera l'objet de travaux importants d'installation de nouveaux panneaux photovoltaïques demandés par David Energie, afin d'en augmenter la rentabilité ; actuellement, il est constaté une perte de puissance des panneaux installés, de 8.94 %, soit 126 000 € de moins pour la société. L'installation devra s'inscrire dans le projet d'embellissement de la salle des sports et pourrait être réalisée sur une période de trois semaines durant les vacances de Pâques. Une étude relative au réemploi des panneaux existants sur la toiture du centre technique municipal est en cours ; les coûts inhérents à l'ensemble de ces travaux seront à la charge de la société.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal, décide d'accorder :

- 849 € à M. Ridha BEN AZOUZ, pour des travaux de rénovation de façade et de menuiserie, au 18 rue Stofflet, soit respectivement 10 % et 20 % du montant des travaux,***
- 1 500 € (somme plafonnée) à M. et Mme Raphaël GOURDON, pour des travaux de ravalement, à la Renusière, soit 10 % du montant des travaux,***
- 1 500 € (somme plafonnée) à M. Raphaël COUTOLLEAU, pour des travaux de remise en état de charpente et de couverture, au 8 rue du Commerce, sur la base de 10 % du montant des travaux.***

URBANISME STRUCTURANT – Dominique HERVÉ

Monsieur Dominique HERVE présente le compte-rendu de sa commission.

Dans le cadre du projet de sécurisation de la rue de la Vendée/route de La Tessoualle, la commission envisage des aménagements au croisement du lotissement des « 4 Moulins » et la pose de bordures jusqu'au carrefour de la Roche.

M. HERVE expose un projet de regarnissage de la voirie dont le coût est d'environ 7 000 € le kilomètre : ce nouveau procédé permet de nettoyer et de regarnir la voirie entre la bordure de trottoir et la chaussée. Une étude sera menée et présentée aux conseillers municipaux.

De même, une réflexion est en cours sur la mise en place de bordures, sur le bas-côté face au stade et un chiffrage sera réalisé.

Dans le cadre des travaux d'assainissement pris en charge par l'Agglomération du Choletais, des déviations seront mises en œuvre : à partir du 3 février, la circulation sera fermée entre la pharmacie et la rue de Gaulle au niveau de la station-service, pendant six semaines. A partir de la semaine 11 à 23, les travaux s'effectueront sur la rue de Gaulle ; M. HERVE précise que tout sera mis en œuvre pour que la circulation évolue au mieux pendant le chantier dont la durée est estimée à 20 semaines maximum. Une réunion publique est planifiée le 14 janvier à 19 h 30 à destination des riverains concernés par ce chantier : les services de l'Agglomération du Choletais apporteront les explications inhérentes, complétées par l'intervention de Monsieur RIGAUDEAU, maître d'œuvre des travaux d'aménagement de la place Emilie CHACUN.

La commission projette d'acquérir de nouveaux panneaux de signalisation en remplacement du matériel abîmés.

Dans les prochaines semaines, M. HERVE prendra contact avec Les Transports Publics Choletais au sujet des vélos électriques que l'établissement loue aux administrés.

AFFAIRES GENERALES - Jean-Pierre CHAVASSIEUX

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte la décision modificative n° 7 du budget primitif 2019 permettant de prendre en charge le dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti pour les Jeunes Agriculteurs (JA), pour un montant de 1 392 €.

Dépenses de fonctionnement :

60613	Chauffage urbain	- 758,00 €
7391171	Dégrèvement taxe foncière	+ 758,00 €

La commune de Maulévrier met à disposition de l'Office du Tourisme du Choletais, un fonctionnaire territorial, en vue d'exercer les fonctions d'agent en charge de la promotion touristique, à raison d'un forfait annuel de 4 176 €, pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

. Accepte de passer une convention de mise à disposition de l'Office du Tourisme du Choletais, d'un agent de la commune de Maulévrier, à raison d'un forfait annuel de 4 176 € pour l'année 2020.

. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AUTRES INFORMATIONS

Questions diverses :

M. le Maire informe les conseillers municipaux que lors de la prochaine séance, il présentera un dossier de renégociation des emprunts de la commune ainsi que des dossiers de subventions DSIL, DETR, enveloppe rurale de la Région et Amende de police.

Conseils municipaux 2020 :

mercredi 5 février 2020 à 19 h 30, mercredi 4 mars 2020 à 19 h 30.

Signature des présents

La séance est levée à : 21h00

